

1. DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire au Service Enfance Jeunesse, dans les délais, de l'ensemble des pièces suivantes :

Livret de famille Carnet de santé Justificatif de domicile Certificat de radiation

L'ensemble des pièces a été présenté : Oui Non

2. INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L131-5 du code de l'Education Nationale, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

3. ADMISSION DE L'ELEVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, le (la) directeur (trice) d'école procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur une liste d'attente. **Le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation doivent être présentés au (à la) directeur (trice) d'école pour l'admission.**

4. PERMANENCES DES DIRECTEURS D'ECOLE

- o Ecole Maternelle : Madame Sophie TACUSSEL - 04.90.90.40.43 – le mardi toute la journée sur rendez-vous.
- o Ecole Elémentaire : Madame Sandrine ARENAS - 04.90.90.40.44 –: lundi – jeudi sur rendez-vous.

A REMPLIR PAR LE(S) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX) DE L'ENFANT

NOM :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone domicile :		
Portable :		

demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant
né le.....à.....,en classe de
auparavant scolarisé au sein de l'école..... sur la commune de.....

Cabannes, le..... Signatures du (des) représentant(s) légal(aux)

DECISION DE LA MAIRIE

Inscription acceptée sur l'école maternelle élémentaire
 Inscription à compléter
 Inscription refusée pour le motif suivant :

Cabannes, le.....

Monsieur Le Maire,

Gilles Mourgues